N°1340

du 02 JUIN 2020

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

MINES P.3

Avec l'idée de canaliser toutes les insatisfactions au niveau des populations

Les plaintes éligibles en cas de conflit autour d'un site minier

JEUNES VULNERABLES P.6

Sous le contrôle de l'ANADEB

Des subventions lancent 809 jeunes des Plateaux dans leurs propres activités

ENVIRONNEMENT P.7

43ème journée de l'arbre au Togo

La Commune du Golfe3 va mettre en terre 1000 plants sur 900km

CARBURANTS P.6

2ème baisse des prix à la pompe, en moins de 2 mois

P. 3

Une priorité du nouveau quinquennat

CRÉATION DE RICHESSE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

Faure opte fermement pour l'opérationnalisation de l'API-ZF

Faure E. Gnassingbé, Président de la République

P.4 Infos Coronavirus

- **Les laboratoires nationaux reçoivent un coup de pouce de la Cedeao**
- **Sensibilisation des communautés à la base: 125 volontaires citoyens s'engagent dans 4 préfectures**
- **La voix unanime des ministres des Transports de l'UEMOA face à la Covid-19: Assurer un avis concerté de réouverture des frontières et de reprise des transports**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29 / 90 05 94 28**

AZIMUTS INFOS

70 vaccins contre le coronavirus sont en conception dont 3 en phase clinique

Que ce soit pour élaborer un traitement thérapeutique ou un vaccin, les laboratoires de recherche tournent à plein régime depuis le début de l'épidémie de Covid-19. L'OMS publie une liste des 70 vaccins à l'étude, dont 3 qui semblent prometteurs.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le nombre de personnes infectées par le SARS-CoV-2 frôle les 2 millions. Aux quatre coins du monde, près d'un tiers de l'humanité est soumise à des mesures de confinement ou de distanciation sociale pour limiter la propagation du coronavirus.

La communauté scientifique s'est mobilisée afin de trouver la bonne formule vaccinale pour lutter contre ce virus inconnu quelques mois auparavant. Selon l'OMS, qui publie une liste des vaccins candidats, 67 ont prouvé leur efficacité in vitro et sont en phase préclinique. De plus, trois en sont au stade clinique de phase 1 et prêts à être testés sur une quarantaine de volontaires.

Trois vaccins prometteurs

Les trois vaccins les plus avancés proposent tous une approche différente. Celui développé par l'institut de Biotechnologie de Beijing est composé d'un vecteur viral incapable de se répliquer in vivo. Les adénovirus sont des petits virus nus à ADN classiquement utilisés pour construire des vecteurs viraux. Dans ce cas, un adénovirus de type 5 est modifié génétiquement pour exprimer la protéine de surface du SARS-CoV-2. D'après le rapport de l'OMS, c'est le candidat le plus avancé et il débute les essais cliniques de stade 2. Un vaccin contre Ebola, Ad5-EBOV, reposant sur le même principe a été déjà développé par la firme.

Le deuxième vaccin est conçu par Inovio Pharmaceuticals, une société de biotechnologie américaine. Ces derniers ont opté pour un vaccin à ADN. Il ne contient aucune particule virale mais seulement des petits d'ADN circulaires qui codent pour la protéine de surface du coronavirus. La stratégie vaccinale nécessite une deuxième étape, une électroporation. Il s'agit d'induire une série de petites impulsions électriques pour faciliter l'entrée des ADN circulaires dans les cellules cibles.

Enfin, le dernier candidat est celui conçu par Moderna aux États-Unis. Toujours en lice, il a été le premier vaccin à commencer les essais cliniques. Ce vaccin contient des ARN messagers créés en laboratoire pour reproduire la protéine de surface du coronavirus, une fois traduits et arrivés dans la cellule. Ces ARN messagers sont encapsulés dans des petites bulles lipidiques qui les protègent et leur permettent d'infecter les cellules par transfection.

Depuis janvier, l'OMS coordonne les recherches scientifiques pour élaborer un vaccin au plus vite grâce à un groupe d'experts de tous horizons rassemblés pour combattre le Covid-19. Mais il faudra encore attendre plusieurs mois pour voir un vaccin être administré à grande échelle.

On peut voler des données d'un ordinateur en utilisant son ventilateur

Des chercheurs israéliens sont parvenus à récupérer des données depuis un ordinateur physiquement isolé de tout réseau. Leur technique AiR-ViBeR consiste à changer de manière imperceptible la vitesse du ventilateur interne du PC afin transmettre des informations sous forme de vibrations.

L'air gap consiste à isoler un ordinateur physiquement du réseau local et d'Internet. Cela permet de protéger les postes les plus critiques, comme dans une centrale nucléaire, ou de sécuriser des données hautement sensibles. Cette technique n'est pas sans failles, comme l'ont démontré des chercheurs de l'université Ben Gourion du Néguev en Israël.

L'équipe a mis au point une technique nommée AiR-ViBeR afin de contourner la protection air gap. Elle utilise le ventilateur d'un ordinateur isolé pour envoyer des informations de manière invisible à un smartphone présent sur place. La recherche est menée par Mordechai Guri, qui a déjà découvert d'autres techniques pour transmettre les données depuis un ordinateur déconnecté du réseau, par exemple en modulant la luminosité de l'écran.

La présence d'un malware est nécessaire

AiR-ViBeR fonctionne en modulant la vitesse de rotation du ventilateur afin d'encoder des données. Cette technique crée des vibrations qui traversent le bureau sur lequel est posé le PC, et qui peuvent être détectées par l'accéléromètre d'un smartphone posé sur la même surface. La transmission des données est assez lente, puisque les chercheurs ont atteint une vitesse maximale d'un demi-bit par seconde, soit 16 secondes pour un seul octet.

Une des principales limites de cette technique est la nécessité d'installer un malware sur le PC isolé, ce qui implique un accès physique ou d'inciter une victime à utiliser une clé USB infectée. De plus, le smartphone doit être équipé d'une application spéciale pour décoder les vibrations.

L'UNION
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

Patrimoine

Le Togo veut rapatrier les objets

Selon le site Stputniknews France, le Togo a demandé le rapatriement des « *dizaines de milliers d'œuvres* » illicitement exportées depuis la colonisation. Et pour ce faire, l'Etat serait engagé dans un processus d'inventaire précis de ces biens.

La plupart des objets se trouveraient au Musée du Quai Branly et dans des musées d'Allemagne, surtout à Berlin.

«*Près de 2.000 œuvres se trouvent au musée du Quai Branly, en France. En Allemagne, à l'université de Berlin, ce sont près de 20.000 à 30.000 objets qui sont répertoriés. Il en est de même à Londres et aux États-Unis*», a indiqué la directrice du patrimoine culturel.

L'objectif de la démarche est de faire de ce patrimoine «une ressource historique» au profit des générations actuelles et futures, a déclaré à Sputnik l'archéologue Lucie Tidjougouna, directrice du patrimoine culturel du Togo à l'occasion de la célébration, le 17 mai dernier, de la journée internationale de la protection du patrimoine culturel, rapporte Sputnik France.

Lucie Tidjougouna a soutenu que son pays était engagé dans ce processus qui fait son chemin en attendant que les conditions soient remplies pour «une réclamation formelle des objets précieux» de ce patrimoine culturel. Ce dernier, assure-t-elle, est composé entre autres «de masques, poteries et autres objets» provenant des cultes et des initiations vaudous qui ont marqué l'histoire ancienne du pays. Des objets nécessaires pour raconter cette partie de l'histoire du Togo aux générations, actuelles et futures.

L'inventaire n'est pas la seule difficulté qui se présente. L'autre challenge est de doter le Togo de structures à même d'entretenir et de sauvegarder dans les meilleures conditions les œuvres qui seront rapatriées. En attendant, les experts togolais se forment sur le sujet. La direction du patrimoine s'occupe elle-même de sensibiliser, aux frontières, pour que «les commerçants véreux qui font feu de tout bois» malgré les interdictions ne continuent pas de faire sortir les objets originaux du pays.

L'un des obstacles au retour des objets réside dans la capacité d'accueil du Togo. Le seul centre dédié se trouve être le Palais de Lomé, grand centre des arts et de culture. Mais difficile de savoir si le centre est équipé pour recevoir ce patrimoine.

Pour mener à bien cette mission, les autorités togolaises sont fortes d'un certain nombre de conventions internationales qui légitiment leur action, à l'instar de la convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicite de propriété des biens culturels, adoptée le 17 novembre 1970 à Paris, indique encore Sputnik France.

Des pays occidentaux ont d'ores et déjà fait part de leur disposition à restituer les œuvres du patrimoine africain présentes sur leur territoire. Dans son discours du 28 novembre 2017 à Ouagadougou, le président de la République Emmanuel Macron a déclaré: « *Je veux que d'ici à cinq ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique.*»

Nécrologie

L'artiste-plasticien Christo, emballeur du Pont-Neuf, est décédé

L'artiste-plasticien Christo, célèbre pour ses réalisations d'envergure consistant notamment à emballer des monuments comme le Pont-Neuf à Paris et le Reichstag de Berlin, est mort dimanche à 84 ans, ont indiqué ses collaborateurs.

L'artiste, né Christo Vladimirov Javacheff, en Bulgarie, "est décédé de causes naturelles le 31 mai 2020 à son domicile à New York", selon un message posté par son bureau sur sa page Facebook. Il avait formé avec sa femme Jeanne-Claude l'un des couples les plus médiatisés de l'art contemporain qu'ils ont marqué par leurs œuvres in situ, nécessitant des années de conception et des millions de dollars pour ne durer que quelques jours. Inventeur d'un genre artistique nouveau, "l'entoilage de l'espace", Christo avait notamment emballé dans du tissu le Pont-Neuf à Paris (1985) et le Reichstag de Berlin (1995).

Histoire

Racisme : Discours de Malcolm X demandant l'intervention des dirigeants africains

Durant le sommet de l'OUA (ancêtre de l'UA) en juillet 1964, Malcom X, le leader noir de la lutte pour les Droits civiques et la dignité des Afro-Américains, avait été invité, en tant qu'observateur, pour tenir un poignant plaidoyer panafricain sur les discriminations dont étaient alors victimes, sur l'autre rive de l'Atlantique, les Afro-Américains. Il plaidait pour l'implication des leaders Africains de l'indépendance pour influencer la politique américaine à l'égard des Noirs victimes de racisme. Des décennies plus tard, la situation reste la même. A l'heure même où les Noirs et les masses américaines manifestent dans les rues américaines après le meurtre de l'Africain-américain George Floyd, les dirigeants africains restent toujours atones. L'Union reproduit une partie du discours de Malcom X à la tribune de l'OUA. Le discours est extrait d'une publication de Jeune Afrique. " *Nos problèmes sont vos problèmes* ", disait le leader noir.

Nos problèmes sont vos problèmes

En Amérique, nous sommes vos frères et sœurs, perdus depuis longtemps. Et si je suis ici, c'est uniquement pour vous rappeler que nos problèmes sont vos problèmes. Alors que les Afro-Américains se réveillent aujourd'hui, nous nous trouvons sur une terre étrangère qui nous a rejetés. Et, tel le fils prodigue, nous nous tournons vers nos frères aînés pour obtenir de l'aide. Nous prions pour que nos supplications ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd.

Nous avons été enlevés de force et enchaînés depuis le continent-mère, et cela fait maintenant plus de 300 ans que sur notre nouvelle terre, l'Amérique, nous subissons les formes les plus inhumaines de tortures physiques et psychologiques.

Au cours des dix dernières années, le monde entier a vu nos hommes, nos femmes et nos enfants être attaqués et mordus par des chiens policiers vicieux, brutalement bastonnés par les matraques des policiers, ou encore arrosés par des jets d'eau à haute pression qui arrachaient nos vêtements ainsi que la chair de nos membres, nous projetant vers les égouts tels des déchets.

Un policier immobilise George Floyd, le 26 mai 2020 à Minneapolis.

Toutes ces atrocités nous ont été infligées par les autorités gouvernementales américaines, à travers sa police elle-même, sans autre raison que celle d'avoir revendiqué la reconnaissance et le respect accordés aux autres êtres humains vivant en Amérique.Le gouvernement américain ne peut ou ne veut protéger la vie et les biens de vos 22 millions de frères et sœurs afro-américains. Nous sommes sans défense, à la merci des racistes américains qui nous assassinent à volonté, sans avoir d'autre raison que le fait que nous soyons noirs et d'origine africaine.

La semaine dernière, un éducateur afro-américain non armé a été assassiné de sang froid en Géorgie ; quelques jours auparavant, trois travailleurs des droits civiques avaient mystérieusement disparu, peut-être eux aussi assassinés, uniquement parce qu'ils sensibilisaient nos concitoyens du Mississippi à l'importance du vote et de leurs droits politiques.

Nos problèmes sont vos problèmes. Nous avons vécu pendant plus de 300 ans dans cette tanière américaine de loups racistes, dans la crainte constante de perdre la vie ou d'être taillés en pièces. Récemment, trois étudiants kényans confondus avec des Noirs américains ont été brutalement frappés par la police de New York. Peu de temps après, deux diplomates ougandais ont également été battus par la même police, qui les avait pris pour des Afro-Américains.

Une priorité du nouveau quinquennat

CRÉATION DE RICHESSE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

Faure opte fermement pour l'opérationnalisation de l'API-ZF

Late Pater

En juin 2019, le gouvernement togolais, dans sa démarche de faire avancer le climat des affaires, a fait voter un nouveau code des investissements, avec une panoplie de facilités notamment fiscales offertes aux entreprises. Plusieurs nouveautés de cette loi restent encore à mettre en œuvre. Comme l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF), sensée être effective depuis 2012. Pour son nouveau quinquennat 2020-2025 qui a démarré le 3 mai 2020, le Président Faure Gnassingbé s'engage et opte fermement pour l'opérationnalisation de l'API-ZF, parmi les nouvelles mesures incitatives qu'il compte instaurer. L'idée est, au finish, d'optimiser les réformes du climat des affaires et la qualité du partenariat public-privé en vue de la création de richesse dans l'économie nationale. Le locataire de la Présidence togolaise y ajoute le déploiement de «E-justice» pour sécuriser davantage les investissements.

Ce sont l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF) et les administrations publiques compétentes qui devront contrôler les entreprises qui bénéficieront des nouveaux avantages et mesures incitatives prescrits par le code des investissements. Le nouveau cadre juridique précise aussi que l'agrément doit être réputé approuvé et délivré par l'API-ZF dans un délai maximum de trente (30) jours si le dossier de demande d'agrément est complet. La non-opérationnalisation de l'API-ZF est aussi la conséquence de l'échec d'un processus. En effet, au dernier trimestre 2014, pour promouvoir les investissements, le processus de recrutement d'un directeur général de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche avait été mené. Sans aboutir. En janvier 2016, lors d'une revue annuelle sur la SCAPE, on avait encore recommandé, dans le domaine de l'industrie, l'opérationnalisation de l'Agence à travers la mise en place du conseil d'administration et du conseil de surveillance, de même que le recrutement de son directeur général. Par la suite, un document officiel de contribution du ministère chargé de l'industrie mentionnait, au rang des réformes, une étude sur la refonte de l'API-ZF en une Agence de la promotion des investissements et des exportations (APIEX), avec pour mission de renforcer l'attractivité et le soutien à la fois pour les investisseurs privés et domestiques afin de financer les projets de développement et augmenter les exportations. Le 24 août 2016, le gouvernement a dû modifier un autre décret de 2013 et réaménagé le conseil de surveillance et le conseil d'administration dont *«les membres seront choisis uniquement sur la base de critères d'intégrité morale, de qualification et d'expérience professionnelle avérées»*. Et ce, avait-il dit, pour *«rendre opérationnel l'API-ZF, au vu du nombre croissant et significatif de demandes d'agrément d'investissements en attente et pour lui assurer une efficacité plus accrue»*. Presque quatre ans après, c'est toujours la promesse de l'opérationnalisation de l'Agence. En attendant, le décret du 27 octobre 2017 a habilité le ministre de l'économie et des finances à exercer les compétences de l'absente API-ZF en matière de déclaration et d'agrément ; l'arrêté du 18 juin 2018, lui, a mis en place le comité consultatif d'instruction des dossiers de déclaration et d'agrément.

Au rang des innovations et avantages, par exemple, le code des investissements a créé, sur le territoire togolais, cinq zones d'implantation des entreprises : région Maritime limitée à Lomé, préfecture du Golfe et celle d'Agoè-Nyivé (zone 1) ; région des Plateaux et les autres préfectures de la région Maritime ne faisant pas partie de la zone 1 (zone 2) ; région Centrale (zone 3) ; région de la Kara (zone 4) ; et région des Savanes (zone 5). Ce découpage ne tient pas compte de la surface des régions, mais du développement économique équilibré des régions. Dans le cas où l'entreprise a opté pour le crédit d'impôt reportable non remboursable proportionnel au montant de l'investissement, le taux proportionnel du crédit d'impôt reportable non remboursable à l'investissement est de quinze pour cent (15%) de l'investissement effectivement réalisé dans le cadre du programme d'investissement pour les entreprises implantées en zone 1. Ce taux est porté à vingt-deux virgule cinq pour cent (22,5%) pour les entreprises implantées en zone 2 ou zone 3 et à trente pour cent (30%) pour les entreprises implantées en zone 4 ou zone 5. Dans le cas où l'entreprise a opté pour le crédit d'impôt reportable non remboursable proportionnel au nombre d'emplois, le montant forfaitaire par emploi, par année complète pour chacune des cinq années à compter de l'octroi de l'agrément du crédit d'impôt reportable non remboursable à l'investissement, est de deux cent quarante mille (240.000) francs Cfa pour les entreprises implantées en zone 1. Ce montant est porté à trois cent soixante mille (360.000) francs Cfa pour les entreprises implantées en zone 2 ou zone 3 et à quatre cent quatre-vingt mille (480.000) francs Cfa pour les entreprises implantées en zone 4 ou zone 5. C'est la politique innovante du recours à des incitations proportionnelles à l'importance des investissements, à l'amélioration des incitations fiscales suivant les zones d'implantation des entreprises, au statut du siège des holdings du siège régional d'entreprise internationale ou leurs centres opérationnels, à la limitation des exonérations sur les droits, taxes et impôts indirects ou les impôts perçus au cordon douanier sur une durée de cinq ans, à la redéfinition des seuils minimums de réinvestissement, et à la fusion des régimes d'agrément et de déclaration que veut désormais appliquer le gouvernement togolais.

Le Chef de l'Etat Faure E. Gnassingbé

En plus, toute entreprise agréée bénéficiera d'un crédit d'impôt reportable non remboursable à la formation à hauteur de dix pour cent (10%) des dépenses engagées, à compter de la date de délivrance de l'agrément et pendant une période égale à cinq périodes de douze mois à compter de cette date, dans les actions de formation à destination du personnel togolais. Ce crédit à la formation est porté à quinze pour cent (15%) des dépenses engagées pour les entreprises de la zone 2 ou zone 3 et à vingt pour cent (20%) pour celles de la zone 4 ou zone 5. Le crédit d'impôt reportable non remboursable excédentaire s'impute, le cas échéant, sur les sommes dues par l'entreprise au titre de l'impôt minimum forfaitaire. Il est reporté sur le ou les exercices fiscaux suivants et utilisé dans les mêmes conditions s'il n'a pu être imputé au titre d'un exercice fiscal.

Parallèlement, les entreprises agréées implantées dans les zones 2 à 5 seront exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties au titre de l'exercice fiscal au cours duquel l'agrément a été délivré à l'entreprise et pour une durée égale à cinq périodes de douze mois à compter de la date d'obtention de cette décision d'agrément. *«Cette discrimination proportionnelle des taux d'exonération en fonction des zones d'implantation est en elle-même une forme d'incitation»*, dit-on. Les conditions pour bénéficier du statut de holding, de siège régional ou de centre opérationnel d'entreprise internationale établi au Togo, et jouir des mêmes innovations, sont aussi prévues.

Dans tous les cas, la condition pour bénéficier des nouveaux avantages est d'avoir un programme d'investissement supérieur ou égal à cinquante millions de francs Cfa pour une entreprise nouvelle ou investis dans des moyens matériels ou d'équipements impliquant l'extension d'une entreprise existante.

A noter que Faure Gnassingbé veut aussi, dans l'intervalle 2020-2025, favoriser la création rapide d'un statut de zone franche pour les jeunes et les femmes entrepreneurs et la promotion de la production locale.

Avec l'idée de canaliser toutes les insatisfactions au niveau des populations

Voici les plaintes éligibles en cas de conflit autour d'un site minier

En général, la réalisation des activités d'exploration et d'exploitation minière peut conduire à des insatisfactions quelconques (potentielle destruction des biens ou nuisances). Sur la base des procédures de la Banque mondiale, les projets d'investissements miniers, qui nécessitent un déplacement physique ou économique des populations, doivent donc déclencher deux politiques opérationnelles portant sur l'évaluation environnementale et sur la réinstallation involontaire. Dans le cadre du projet de développement et de gouvernance minière (PDGM), la seconde politique a conduit à l'élaboration du cadre de politique de réinstallation (CPRP) du secteur minier au Togo. Ce cadre de politique de réinstallation a, dans le but d'assurer la durabilité des actions d'exploration et d'exploitation minière, prévu un mécanisme de règlement des plaintes qui se justifie ainsi par le fait que plusieurs conflits peuvent surgir lors de la mise en œuvre des travaux et des mesures compensatoires.

Le mécanisme de gestion de plaintes (MGP) des opérations minières doit ainsi conduire le système de règlement de tous les conflits nés des différentes actions des projets miniers, *«dans la plus grande transparence»* et dans l'urgence, promet-on. Il va être appliqué au PDGM. Entre autres objectifs qui lui sont assignés : traiter les demandes d'information ou de rétroaction ; anticiper la survenance des plaintes, doléances ou conflits ; régler les plaintes, doléances ou des conflits déjà nés entre les parties prenantes des projets miniers ; apporter des changements opportuns ou prendre des décisions pour corriger la situation ou réduire les risques de problèmes, par exemple, proposer des ajustements au processus de participation, consultation ou engagement de parties prenantes ; faciliter de manière proactive l'accès facile au mécanisme de groupes isolés ou exclus sur le plan géographique, culturel ou économique ; renforcer, si nécessaire, les dispositifs institutionnels du pays, pertinents pour les investissements miniers, en matière de règlement de plaintes ; orienter les protagonistes au cas où le conflit n'émane pas de la compétence des organes de gestion des projets miniers. Et le mot «plainte» s'entend toutes doléances et réclamations, écrites ou verbales, faites par une personne physique ou morale, traduisant une insatisfaction qui se rapporte à la mise en œuvre des projets miniers ou du PDGM. Une plainte officielle exige une réponse ; et une entité qui reçoit une plainte a le devoir de répondre à la personne (physique ou morale) plaignante.

Marcel Sogle, Directeur Général des mines et de la géologie

Les **types de plaintes éligibles** aux dispositions du MGP sont, entre autres, les cas d'erreurs dans l'identification des personnes affectées par le projet et l'évaluation des biens, désaccord sur des limites de parcelles, conflit sur la propriété d'un bien ; de désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien, successions, divorces, et autres ; de problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné ; de désaccord sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation, type d'habitat proposé, caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc.) ; de conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation) ; de fissures des murs et dégradation des toitures des maisons dues aux projectiles des dynamitages ; de vibrations et bruits dus aux dynamitages et au concassage ; de poussière due à l'exploitation et au traitement des minerais ; de dégradation des eaux de surface et eaux souterraines due aux activités minières ; de non réhabilitation des carrières et sites miniers exploités ; de non prise en compte des sites culturels et cultuels dans la mise en œuvre des projets miniers ; du manque ou insuffisance d'information sur les projets d'exploration ou d'exploitation minière ; de non implication des parties prenantes à la préparation et la mise en œuvre des projets miniers.

Un site minier

Bien sûr, pour être éligible et traitée selon les processus établis, la plainte doit avoir un lien avec l'investissement minier dans une zone concernée par le projet. La saisine peut se faire par voie orale, par écrit, par SMS, par téléphone, réseaux sociaux, etc. Il y a deux niveaux de plainte : local et national. Le mécanisme de gestion des plaintes repose essentiellement sur les pratiques locales existantes qui ont donné la preuve de leur efficacité. Généralement, les populations préfèrent recourir à la conciliation avec les responsables coutumiers (chefferie traditionnelle, comité de développement de quartier et comité villageois de développement) avec lesquels elles se sentent plus proches plutôt que la procé-

(suite à la page 4)

Infos Coronavirus

Les laboratoires nationaux reçoivent un coup de pouce de la Cedeao

Late Pater

Dans le cadre du soutien aux pays membres, en lien avec la lutte contre le nouveau coronavirus Covid-19, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) et son institution spécialisée, l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS), ont fait don d'un lot de 2.500 unités d'Universal Viral Transport (UVT) au Togo, d'une valeur de 6.250 euros. Ce lot de d'écouvillons et de tubes de transport d'échantillons vient ainsi renforcer le dispositif mis en place par le gouvernement togolais dans la recherche des cas positifs au Covid-19 et leur prise en charge. Il s'agit d'un moyen de transport viral qui permet de garder le SARS-CoV-2 (le virus responsable de la maladie appelée Covid-19) en état pour son diagnostic au laboratoire. Un autre soutien en Phosphate de Chloroquine 250 mg comp., Azithromycine 250 mg comp. et en équipements de protection individuels avait été apporté au Togo. La remise symbolique du don a eu lieu le vendredi 29 mai 2020 au ministère de la santé et de l'hygiène publique, entre le Représentant permanent de la CEDAO au Togo, Garba Lompo, et le Secrétaire général dudit ministère, médecin-colonel Awoussi Sossinou.

«Cedeao et l'OOAS poursuivent la mobilisation des ressources financières tant internes qu'externes en vue d'accroitre les quantités de matériels et équipements médicaux indispensables pour prévenir, suivre et combattre cette pandémie. Il s'agit d'élargir son champ d'appui aux Etats, en complément de leurs efforts propres. Par ailleurs, la Cedeao travaille à compléter son intervention dans le cadre d'un Plan d'assistance aux Etats à court et moyen termes», a souligné M. Lompo.

Le 6 avril 2020, la Cedeao avait réaffirmé sa solidarité aux Etats membres et salué l'ensemble des mesures déjà prises pour freiner sa propagation et prendre en charge les malades. Devant l'urgence, elle a procédé au déblocage immédiat d'un appui financier prélevé sur ses ressources propres, complété par des aides de partenaires, pour l'achat des matériels et équipements médicaux indispensables à la lutte contre la pandémie.

Lutte contre la polio et la surveillance épidémiologique des autres maladies

L'OMS enrôle la SPT pour le transport des échantillons et des prélèvements de la Covid-19

Late Pater

Echange de parapheur entre la Représentante et le Directeur de la SPT

La Société des Postes du Togo (SPT) est désormais partenaire du ministère de la Santé et de l'hygiène publique (MSHP), à travers une signature de contrat ce vendredi 29 mai 2020 à Lomé avec la Représentation au Togo de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). A travers ledit contrat, la SPT met à la disposition du ministère de la Santé ses services pour le transport des échantillons des selles pour les cas de Paralysies Flasques Aigues (PFA), les prélèvements pour la confirmation de la COVID, et les prélèvements des produits de sang et dérivés pour la surveillance des autres maladies sur toute l'étendue du territoire vers le Laboratoire de l'Institut National d'Hygiène (INH).

«On ne lutte contre une maladie que si elle est diagnostiquée. Et pour avoir un diagnostic il faut un test donc un prélèvement qui doit être transporté ou amené vers un centre d'analyse, selon les mesures sécuritaires et d'hygiène. Avec la signature de ce contrat, quel que soit les lieux de prélèvements, les échantillons seront convoyés dans les 24 à 48h vers l'INH, permettant ainsi une prise en charge efficace et rapide. La poste offre donc à travers ce contrat les services de convoyage des échantillons, non seulement pour la surveillance de la polio mais aussi pour les tests de COVID-19, ainsi que pour tout autre prélèvement qui nécessite un convoyage», a assuré Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo, Représentante Résidente de l'OMS au Togo à la suite de la signature.

«Grâce à nos différentes antennes sur toute l'étendue du territoire, nous allons collecter les tests dans toutes les localités, les amener au centre approprié et retourner les résultats, dans les meilleurs délais. La poste continue ses activités en cette période de crise sanitaire dans le respect des normes édictées et c'est avec fierté que nous signons ce contrat qui va nous permettre de contribuer à l'éradication de la polio dans notre pays, à la lutte contre cette pandémie qu'est la COVID-19 et contre toutes les autres maladies qui minent nos populations. Nous sommes persuadés que ceci est le début d'une longue collaboration», a réagi MKwadzo DzoDzro Kwasi, Directeur Général de la Poste.

Avec ce contrat, le MSHP dispose désormais d'un système de convoyage sûr et efficace pour l'envoi des échantillons et des résultats des différents prélèvements dans les 55 préfectures des 6 régions du Togo, a souligné l'OMS au Togo. Ce contrat, signé entre la représentation de l'OMS et la direction générale de la SPT, couvre une période d'un an renouvelable.

Sensibilisation des communautés à la base sur la pandémie de la Covid-19

125 volontaires citoyens s'engagent dans 4 préfectures

Démarrage vendredi 29 mai 2020 à la maison des jeunes d'Amadahomé des séances de cadrage du message de sensibilisations sur la Covid-19 au profit des Volontaires d'engagement citoyen (VEC). Appelés à appuyer les leaders communautaires dans la sensibilisation des populations des communes d'Agoè 3, de Golfe 5, de Golfe 6 et de toute la zone frontalière du Grand Lomé, explique l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), les VEC sont entretenus sur le contenu du message, et sur les éléments de langage à délivrer à la base. A eux, se sont également associés, pendant trois (03) jours, 166 membres des Comités de développement à la base (Cdb) de 57 quartiers touchés pour le relai de l'information à la base.

Cette séance de cadrage, aux dires de l'Anadeb, marque le démarrage effectif des activités du projet de sensibilisation et d'appui à la résilience des communautés à la base face au choc de la pandémie de la COVID-19 lancé le 26 mai 2020 par le gouvernement. Financé par l'Union européenne à hauteur de 65 millions de francs CFA, ce projet cible au total 80.000 personnes de 300 quartiers, dont 238 dans les préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe (Grand Lomé), 42 dans Tchaoudjo (Sokodé), et 20 dans Tône (Dapaong). Il prévoit également la distribution de dispositifs de lavage des mains, des cache-nez et de kits alimentaires aux personnes les plus vulnérables. Un total de 5.000 personnes vulnérables issues de ces quartiers bénéficieront de kits alimentaires et de 10.000 cache-nez.

Cette action vient enrichir le portefeuille du Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU) exécuté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) dans le but d'amener les populations des villes du Togo à mieux se prendre en charge pour assurer leur épanouissement, et contribuer au développement du pays.

La voix unanime des ministres des Transports de l'UEMOA face à la Covid-19

Assurer un avis concerté de réouverture des frontières et de reprise des transports

Les ministres en charge des transports des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) – **Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nier, Sénégal et Togo** –, réunis le jeudi 28 mai dernier à Ouagadougou, au Burkina Faso, ont été unanimes dans une série de recommandations : assurer une concertation régionale préalable à la réouverture des frontières terrestres, aériennes et maritime… et formuler dans les meilleurs délais, pour la sous région, un plan de reprise concerté des activités de transport en rapport avec la situation sanitaire et sécuritaire dans les Etats. La réunion faisait suite à une recommandation des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Uemoa.

Ils ont ainsi ont fait les recommandations suivantes : (1) assurer une concertation régionale préalable à la réouverture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ; (2) procéder au contrôle sanitaire sur la Covid-19 au départ et à l'arrivée des voyageurs qui devraient disposer d'un document qui atteste leur état ; (3) doter le personnel et les infrastructures en équipements de surveillance et de protection aux points d'entrée et dans les moyens de transports ; (4) sensibiliser et former le personnel en matière de sécurité sanitaires ; (5) apporter un soutien financier au secteur des transports : (6) formuler dans les meilleurs délais, pour la sous région, un plan de reprise concerté des activités de transport en rapport avec la situation sanitaire et sécuritaire dans les Etats.

Au préalable, les ministres ont examiné et adopté le rapport de la réunion des Experts chargés des transports, préparatoire à leur réunion, tenue le 26 mai 2020, par visioconférence ainsi qu'une Déclaration portant sur : les impacts de la Covid-19 sur les économies nationales et le secteur des transports dans l'espace UEMOA ; les mesures prises par les Etats pour contenir la Covid-19 et réduire son impact sur le secteur des transports ; les besoins et les conditions en vue de la reprise des activités du secteur des transports.

En ce qui concerne les impacts, ils ont noté dans un communiqué que la Covid-19 pourrait entraîner une baisse de croissance économique estimée à 2,7% du PIB (Produit intérieur brut). S'agissant du secteur des transports, il est noté une baisse générale des activités, en général et en particulier dans les sous-secteurs routiers, ferroviaire, aérien et portuaire. Cette baisse a eu pour conséquences le chômage, la réduction des salaires, l'augmentation du coût du transport, etc.

Face à cette situation, les Etats et la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ont pris des mesures sanitaires, économiques et sociales. En conséquence, les ministres ont estimé les besoins et les conditions de riposte des activités en vue d'éviter une dégradation totale du secteur des transports.

Avec l'idée de canaliser toutes les insatisfactions au niveau des populations

Voici les plaintes éligibles en cas de conflit autour d'un site minier

(suite de la page 3)

dure judiciaire. Mais, s'il advienne que les parties plaignantes ne soient pas toujours satisfaites de la résolution à l'amiable, elles peuvent porter l'affaire devant le tribunal. Au niveau local (chefferie), la plainte doit être traitée dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de sa date d'enregistrement.

En tout état de cause, les conflits et/ou les plaintes devront être analysés en tenant compte de leurs natures, de leurs causes, des personnes affectées qui vivent la situation, du contexte dans lequel le conflit est né, du niveau de gravité de la plainte.

Selon le **plan d'actions élaboré**, la sélection et formation des membres du Comité de gestion des plaintes va se faire en juin 2020, suivie de la sollicitation des ONG et associations pour la sensibilisation en juillet ; l'information et la sensibilisation (s'assurer que les parties prenantes connaissent leur droit de porter plainte ainsi que les procédures à suivre) en août 2020, en même temps que la dotation en matériels de travail des instances qui s'occuperont de l'enregistrement des plaintes. Des missions d'enquête en vue de la collecte des preuves pour des cas spécifiques graves (visites sur les sites à problème) seront effectuées en septembre 2020.

Et Dieu seul sait combien de sites miniers sont conflictogènes au Togo !!

FOOTBALL/

La CAF anticipe le versement de sa subvention annuelle de 200.000 USD aux associations membres

Faisant suite aux décisions issues de la réunion de son Comité d'Urgence tenue par visioconférence le 28 mai 2020, la CAF vient d'annoncer à ses associations membres qu'elle mettait de façon anticipée à leur disposition sa subvention annuelle de 200.000 dollars US.

Hervé A.

Le montant de cette subvention inclus, à hauteur de vingt mille USD, l'indemnité forfaitaire annuelle de représentation destinée aux Présidents de Fédération et l'utilisation des 180.000 dollars restant est laissée à la discrétion des fédérations.

" *Si les directives antérieures qui encadraient l'utilisation de la subvention sont désormais levées, sauf pour l'indemnité de représentation allouée aux Présidents de Fédération, nous vous prions de noter qu'il est en retour exigé des fédérations de fournir au Secrétariat Général de la CAF un rapport annuel exhaustif de l'utilisation faite de la subvention accompagné des pièces justificatives* ", indique la note circulaire adressée aux fédérations tout en précisant que " *toute fédération qui ne se conformera pas à l'exigence de produire tel rapport ne pourra pas bénéficier de la subvention de l'année suivante.* "

C'est lors de sa réunion du jeudi 28 mai 2020 tenue par visioconférence que le Comité d'Urgence de la CAF a approuvé la distribution immédiate de subventions financières aux fédérations pour soutenir la gestion locale du football frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19.

"*En raison de la propagation rapide de la COVID-19, les AMs africaines ont suspendu toutes les compétitions nationales, ce qui a accru le poids des charges financières sur leurs épaules. La CAF a donc décidé de modifier les conditions d'éligibilité pour accéder aux subventions annuelles, afin que toutes les AMs puissent en bénéficier pendant cette période difficile* ", a déclaré le président de la CAF, Ahmad Ahmad. De plus, la CAF évalue l'opportunité d'un soutien financier supplémentaire aux AMs pour la reprise et l'organisation de leurs compétitions nationales.

Il y a quelques semaines, la CAF a annoncé la distribution de 3,5 millions USD aux participants des compétitions Interclubs pour la saison 2019/2020. Les deux compétitions interclubs à savoir, la CAF Total Ligue des Champions et la CAF Total Coupe de la Confédération, avaient été suspendues après les quarts de finale en raison de la COVID-19.

La CAF tient à rappeler qu'elle surveille de près l'évolution de la situation et travaille avec les autorités compétentes, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la FIFA, afin d'évaluer l'impact du virus sur le continent. Par ailleurs, des mesures relatives aux compétitions seront annoncées en temps opportun.

ATHLETISME

Le Marathon de Boston effacé du calendrier 2020

La pandémie de COVID-19 a fait tomber un pan de l'histoire de la course à pied. Le Marathon de Boston, l'un des plus prestigieux du calendrier, organisé dans la capitale du Massachusetts depuis 124 ans, n'aura pas lieu cette année.

Reporté dans un premier temps du 24 avril au 14 septembre, il a finalement été annulé par les organisateurs. Le maire de Boston, Martin Walsh, l'a annoncé sur son compte Twitter : " *La Boston Athletics Association, avec notre contribution et notre soutien, a déterminé que la tenue du 124e Marathon de Boston n'est pas réalisable cette année, pour des raisons de santé publique. Il n'y a aucun moyen de conserver le format de course habituel sans rassembler un grand nombre de personnes en toute promiscuité.* "

La course américaine attire chaque année 30 000 partants et environ 500 000 spectateurs. Créé en 1897, le Marathon de Boston avait résisté jusqu'à maintenant aux Guerres mondiales, aux crises économiques et aux conditions climatiques parfois extrêmes.

Ses organisateurs, la Boston Athletics Association, ont précisé que les engagés pourront disputer une course virtuelle, à tout moment entre le 7 et le 14 septembre. Ils devront effectuer la distance de 42,195 km dans les six heures imparties et fournir une preuve de leur chronométrage.

CLASSEMENT

Roger Federer est le sportif le mieux payé au monde

La star suisse du tennis Roger Federer arrive en tête du classement des sportifs les mieux payés au monde cette année avec 106,3 millions de dollars (95,5 millions d'euros) de gains, selon un classement établi par le magazine américain Forbes et publié vendredi.

Le détenteur du record de titres en tournoi du Grand Chelem (20) doit essentiellement sa place à ses contrats publicitaires et partenariats privés, qui lui ont assuré 100 millions de revenus entre le 1er juin 2019 et le 1er juin 2020, période prise en compte par Forbes. Le reste, soit 6,3 millions de dollars, provient de ses gains sur le circuit ATP. Federer est le second sportif en activité après Tiger Woods à franchir le seuil des 100 millions de dollars de revenus publicitaires sur un an.

C'est la première fois que le joueur de 38 ans arrive en tête du classement, notamment grâce à son récent partenariat avec la marque japonaise textile Uniqlo, qui lui assure 300 millions de dollars sur 10 ans. Le Suisse, qui n'était que cinquième du même classement l'an passé, devance d'un cheveu le joueur de football portugais Cristiano Ronaldo, qui a gagné 105 millions de dollars lors des douze mois écoulés. Dans son cas, en revanche, le salaire, provenant de son club, la Juventus Turin, est la principale source de revenus, avec 60 millions de dollars, les cachets publicitaires et promotionnels atteignant 45 millions.

Les trois premiers du classement se tiennent dans un mouchoir de poche, car l'attaquant argentin du FC Barcelone, Lionel Messi, affiche, lui, 104 millions de dollars au compteur, dont 72 millions sous forme de salaire et le solde, 32 millions, provenant de ses divers partenariats.

Suivent le footballeur brésilien du PSG Neymar (95,5 M USD) et le joueur-vedette de la NBA et des Los Angeles Lakers LeBron James (88,2 M USD). La première femme du classement, la joueuse de tennis japonaise Naomi Osaka, arrive en 29ème position, avec 37,4 millions de dollars de revenus. On ne trouve aucun sportif belge dans ce top 100 des sportifs les mieux payés.

Menace sur la CAN 2021 au Cameroun

Rien n'est encore officiel, mais la perspective d'un report de la prochaine édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football se précise. Le tournoi continental est prévu du 9 janvier au 6 février 2021 au Cameroun.

Mais la Confédération africaine de football (CAF) se penche actuellement sur un possible report. Selon une source interne, citée par RMC, " *il n'y a presqu'aucune chance que la Coupe d'Afrique des Nations 2021 se tienne en janvier prochain.* " Reste à savoir à quelle date la compétition pourrait se dérouler.

Deux options seraient à l'étude : un report de 12 mois, ou un décalage d'une année et demi. Selon ce second scénario, la CAN 2021 se disputerait pendant l'été 2022, quelques mois avant le Mondial au Qatar. Elle pourrait bénéficier d'une meilleure visibilité médiatique. " *Mais nous devons très bien étudier cette idée afin de ne pas déstabiliser les équipes africaines participant à la Coupe du Monde* ", suggère un dirigeant de la CAF sous couvert d'anonymat.

Les deux premières journées des éliminatoires de la CAN 2021 ont pu être disputées avant le début de la crise sanitaire actuelle, mais les suivantes ont été suspendues.

Les femmes s'imposent

La féminisation du CIO se poursuit sans marquer de pause. L'instance olympique a dévoilé jeudi 28 mai la composition de ses 30 commissions pour l'année 2020. Elle marque une nouvelle avancée vers la parité des sexes, puisque la proportion des membres féminines atteint désormais 47,7 % des effectifs.

L'an passé, les femmes occupaient 45,4 % des places. En 2013, année de l'adoption par le CIO de l'Agenda 2020, elles représentaient seulement 20 % des membres. La tendance est renforcée par la désignation de deux nouvelles présidentes de commission : la Thaïlandaise Khunying Patama Leeswadtrakul a été nommée présidente de la commission de la culture et du patrimoine olympique, la Chinoise Zhang Hong ayant été désignée présidente de la toute nouvelle commission de coordination des Jeux de la Jeunesse d'hiver 2024 à Gangwon.

Cela porte le nombre total de commissions présidées par des femmes à 11 sur 30, soit 36,7 %. Pour cette année, la semaine des commissions du CIO est prévue du 2 au 8 novembre. Il sera décidé ultérieurement si les réunions auront lieu en personne ou à distance.

La Liga se prépare au retour du public

Les autorités espagnoles voient loin. Alors que le championnat professionnel de football, la Liga, doit reprendre à huis clos lors du deuxième weekend du mois de juin, elles se projettent déjà sur la saison suivante.

Avec la perspective d'un retour du public dans les stades. Irene Lozano, la présidente du Conseil espagnol des sports, a assuré lors d'une interview à la radio que les conditions d'un retour des spectateurs pourraient être réunies dès l'automne prochain. "*En fonction de l'évolution de l'épidémie et de la situation sanitaire, nous pourrons envisager de faire entrer un certain nombre de supporteurs dans les stades au cours de la saison prochaine* ", a-t-elle expliqué.

Pour l'instant, l'objectif principal est de pouvoir terminer cette saison. Et il est clair que la meilleure option actuellement est de le faire avec des matches à huis clos. Mais avec le retour à la normale, il sera possible de faire revenir les supporteurs dans les stades, à condition de respecter les mesures de sécurité sanitaire en vigueur."

Dans un premier temps, seules certaines parties des stades pourraient être accessibles au public la saison prochaine, avec des mesures très strictes de distanciation sociale et l'utilisation de gants et de masques de protection.

Pour Irene Lozano, l'Espagne peut devenir un modèle pour les autres pays dans le monde de l'après. " *Nous avons la volonté d'être à l'avant-garde en matière d'événements sportifs en toute sécurité* ", suggère la présidente du Conseil espagnol des sports.

Projet Emploi des Jeunes Vulnérables / Sous le contrôle de l'ANADEB

Des subventions lancent 809 jeunes des Plateaux dans leurs propres activités

Jean AFOLABI

Des 41 villages bénéficiaires du projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) dans la région des Plateaux, 14 enregistrent de belles avancées dans l'atteinte des objectifs dudit projet. En effet, précise l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), 809 jeunes sur les 980 enrôlés viennent de bénéficier d'une subvention totale de plus de 35.000.000 francs CFA pour soutenir le démarrage ou l'extension de leurs Activités génératrices de revenus (AGR). Ils constituent les tous premiers des 2.050 jeunes de la région des Plateaux à arriver au bout du chemin.

Le jeune Nyamba Mabadjèm en est un exemple grâce à son bénéfice très apprécié. Son riz récolté ayant été vendu à 586.950 francs CFA, il s'est procuré une nouvelle moto HAOJU qui lui permettra de mieux exercer ses activités. Ayant conscience que l'élevage est un secteur aussi très porteur dans les campagnes, le jeune Nyamba a également acheté 09 poules et 06 coqs grâce à la subvention reçue pour commencer son projet d'élevage de volaille qui, dans peu de temps, commencera par générer des bénéfices.

Il témoigne : «*Avant l'arrivée de ce projet dans notre village, nous étions dans une situation de vulnérabilité totale. Nous n'arrivions pas à faire beaucoup de riz faute de moyens pour l'entretien du sol, l'achat de semences et d'engrais. Nous avons en tant que jeunes du village travaillé pour notre communauté. Il nous a été promis qu'a la fin des travaux, nous bénéficieront d'une subvention de 60.000 francs CFA pour le démarrage de nos propres activités qui pourront nous générer des revenus plus tard. Aujourd'hui, c'est chose faite : nous avons déjà pris les subventions. Après les THIMO, grâce à mon épargne en plus de la subvention qu'on m'a donnée, j'ai fait mon champ de riz qui a beaucoup rapporté. J'ai aussi un poulailler digne de ce nom. Je suis très content à l'idée d'avoir aussi des poussins. Je vais attendre un peu avant de commencer par les vendre. En ce moment-là, même après le projet, j'aurai toujours de l'argent*», affirme le jeune Nyamba Mabadjèm, l'un des bénéficiaires du projet d'opportunité d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) à Kamina Barrage, dans la préfecture d'Akébou, localité située à environ 115 km de la ville d'Atakpamé.

Nyamba Mabadjèm avec sa petite volaille

Au plan national, ils seront 10.000 jeunes à pouvoir bénéficier de la même subvention sur les 14.000 bénéficiaires du projet, à condition que leurs parcours offrent toutes les garanties, qu'ils aient les qualités humaines et entrepreneuriales pour s'insérer dans la vie professionnelle à travers leurs propres AGR.

Exécuté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), le projet EJV est financé par la Banque mondiale à hauteur de 9.000.000.000 francs CFA pour une durée de 3 ans. Il vise à offrir des opportunités de génération de revenus à 14.000 jeunes pauvres et vulnérables âgés de 18 à 35 ans des deux sexes au Togo. Ces jeunes sont identifiés dans 200 villages des 150 cantons les plus pauvres du pays sur la base d'un appel à candidatures et d'un tirage au sort public, pour un parcours de volontariat communautaire couplé de formations visant à les insérer dans la vie professionnelle

Carburants

2ème baisse des prix à la pompe, en moins de 2 mois

Depuis le 30 mai dernier, les prix des produits pétroliers ont encore baissé. La vente à la pompe est de : **super sans plomb 425 francs le litre ; pétrole lampant 375 francs le litre ; gas-oil 450 francs le litre ; mélange 2 temps 532 francs le litre**. La baisse actée le 7 avril 2020 avait ramené le super sans plomb à 508 francs Cfa le litre, le pétrole lampant à 459 francs Cfa le litre et le gasoil à 537 francs Cfa le litre. Jusqu'à ce 30 mai, le mélange 2 temps se vendait à 609 francs Cfa le litre.

Pour fixer le prix à la pompe, le Comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers prend en compte le prix d'achat, la taxe de port, les frais de douanes, les impôts, les coûts de fonctionnement du mécanisme, les frais de passage, de transport et marges des pétroliers et détaillants.

Le nouveau tableau du différentiel de transport des carburants indique aussi une baisse, suivant les localités de destination (voir tableau).

DIFFERENTIEL TRANSPORTS CARBURANTS

APPLICABLE A COMPTER DU ..30 MAI 2020...

ZONES	LOCALITES	TARIFS
1	LOME VILLE/ CACAVELI/ AGOENYIVE/ TOGBLEKOPE/ AVEPOZO/ SANGUERA/ BAGUIDA/ AGBALEPEDOGAN/ ADIDOGOME	2,06
2	PORTO SEGURO/ KPEME/ ANEHO / TSEVIE/ GLIDJI/ ANFOIN/ GANAVE/ AGOUEGAN/ VOKOUTIME/ ALOKOEGBE/ AGBATOPE/ ABOBO/ NOEPE/ BAGBE/ AVETA/ BADJA/ MISSION TOVE/ ASSAHOUN.	4,25
3	VOGAN/ AMEGNRAN/ AFAGNAN/ HAHOTOE/ TOGOVILLE/ ATTITOGON/ AGOMBOLOZOU/ GBOTO/ ZOTI/ TOKELI/ KPELE/ TABLIGBO/ AGBELOUVE/ GAME/ TCHEKPO/ NOTSE/ AVETONOU.	7,72
4	WAHALA (CHRA)/ NIAOULI/ GLEI/ ASRAMAHETO/ AGOU/ TOVE/ KPALIME/ ADETA/ KPADAPE/ WOAME.	11,62
5	TOHOUN/ KPEKPLEME/ TADO/ ATAKPAME/ HIHEATRO/ ANIE/ EZIME/ AMOU-OBLO/ AMLAME/ PATATOUKOU/ TEMEDJA/ DADJA/ DAYE NDIGBE/ DZOGBEGAN/ DAYE ELAVAGNON/ KPELE-ELE.	15,17
6	KOUGNOHOU/ NAMGBETO/ KOLOKOPE.	23,71
7	BADOU/ BLITTA/ SOTOUBOUA/ AYENGRE.	27,03
8	SOKODE/ TCHAMBA/ BAFILO/ MONT ALEDJO.	34,56
9	KAMBOLE/ BASSAR/ KARA/ KETAO/ PAGOUDA/ TCHITCHAO/ NIAMTOUGOU/ GUERIN-KOUKA.	38,59
10	KANTE	42,84
11	MANGO	46,26
12	DAPAONG	50,39
13	CINKASSÉ	53,00

Dans une probable mise en œuvre du Projet régional sur le Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey

Le Togo réfléchit à un Cadre de réinsertion et de compensation des personnes affectées

Jean AFOLABI

Il y a trois (3) ans, le 4 mai 2017, le Groupe de la Banque mondiale approuvait un crédit de 18 millions de dollars pour aider le gouvernement togolais à renforcer l'efficacité des services de logistique commerciale dans le pays. Le nouveau Projet (dit) de facilitation du commerce et de compétitivité des services logistiques (PFCCSL) était attendu pour introduire des critères clairs pour professionnaliser le transport routier et les services logistiques et pour appuyer les réformes destinées à faciliter les échanges et réduire les délais d'immobilisation dans les ports, ainsi que les délais de transit.

En outre, ce projet s'inscrit dans la lignée des programmes nationaux et régionaux pour le transport et la facilitation des échanges, notamment sur un axe comme le Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey, à partir du port autonome de Lomé. En permettant de diminuer le coût de la logistique commerciale, on pense que le projet aura des effets positifs sur la compétitivité des entreprises, le coût des services logistiques et l'accessibilité globale du secteur, et contribuera ainsi à réaliser le double objectif de la Banque mondiale, de mettre fin à la pauvreté et de promouvoir une croissance plus inclusive.

C'est justement dans ce cadre que le Togo envisage, sous peu, d'élaborer un Cadre de politique de réinsertion (CPR) des personnes qui pourraient être affectées par le développement du Projet régional sur le Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey. Un avis à manifestation d'intérêt dans ce sens devra être bouclé ces jours-ci par le ministère de la Planification du développement et de la coopération.

Les services attendus du consultant sont, entre autres, de : décrire clairement la politique et les principes de réinsertion des populations et de compensation des dommages qui seront causés par la mise en œuvre des composantes du Projet et des activités qui impliqueront des déplacements de populations ou des pertes de ressources au moment de la mise en œuvre de celui-ci ; proposer les arrangements organisationnels et institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de politique de réinstallation des populations dans le cadre du Projet ; proposer les procédures de relocalisation et/ou de compensation des populations que le Projet suivra, une fois que les activités ou composantes du Projet, sujets de déplacements seront identifiées ; décrire le mécanisme de gestion de plaintes et les voies de recours ainsi que le processus légal du pays ; décrire les types de personnes vulnérables et les possibles impacts sur eux et le processus pour suivre et les appuis supplémentaires à leur fournir ; évaluer la capacité du gouvernement, de la structure de mise en œuvre du Projet et des communes à gérer les questions de réinstallation/relocalisation, et proposer des mesures de renforcement de leur capacité, qu'elles soient de type institutionnel ou relatives à la formation technique, ou encore d'assistance technique… Et estimer le coût (en numéraire et en nature) de la mise en œuvre des mesures de compensation envisagées sur la base des analyses, toutes les compensations des biens et des pertes de revenus doivent se faire au prix du marché pour que la personne puisse remplacer ses biens.

La mission sera réalisée par un consultant individuel ayant des compétences en matière d'étude d'évaluation sociale, insiste le ministère de la Planification du développement. Qui estime la durée prévisionnelle d'exécution de la mission à soixante (60) jours calendaires.

Si le Togo a considérablement amélioré la performance de ses services logistiques ces dernières années, la Banque mondiale avait estimé que d'autres perfectionnements sont nécessaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Le projet vise plus précisément à améliorer le cadre juridique et réglementaire régissant le secteur du transport et de la logistique. Il soutiendra également le renforcement des capacités des acteurs logistiques et la mise en place de formations pour plusieurs fonctions de services. Il financera, par ailleurs, des instruments de crédit-bail (leasing) pour renouveler les véhicules et moderniser ainsi la flotte de camions. «*L'économie togolaise est ouverte aux échanges internationaux et, grâce à sa situation géographique et ses infrastructures portuaires, le pays est une voie d'accès idéale aux marchés régionaux et internationaux et peut en outre servir de pôle logistique et de transport pour la sous-région*», soulignait **Pierre Laporte, alors directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo**.

Un grand nombre d'opérateurs du secteur du commerce et de la logistique, publics comme privés, bénéficieront de cette nouvelle opération — des organismes publics aux sociétés de transport en passant par les chauffeurs routiers et d'autres professionnels de la logistique. Le projet induira également une baisse des coûts indirects supportés par la société au sens large, dus à la pollution, à la dégradation des infrastructures routières et aux accidents. Enfin, dans un secteur des transports encore majoritairement dominé par les hommes, les femmes, qui participent activement au commerce des biens de consommation et des fruits et légumes destinés aux citadins, profiteront de retombées indirectes du projet, notamment, des transports moins chers et un meilleur accès aux marchés.

Dès ce mardi 2 juin 2020 / Masque, distanciation, lave-mains…

Les conditions de réouverture des lieux de culte au Bénin

Le gouvernement du Bénin a annoncé à la faveur du conseil des ministres en date du mercredi 26 mai 2020, la réouverture des lieux de culte (églises, temples, mosquées, etc.) à compter du mardi 2 juin 2020 à la suite d'une nouvelle évaluation des mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Cependant cette réouverture des lieux de culte en appelle à **la responsabilité individuelle et collective aussi bien des responsables religieux que des adeptes et fidèles qui doivent scrupuleusement observer et faire observer les gestes barrières afin de limiter la propagation du Coronavirus (Covid-19).**

Dans les lieux de culte, les responsables religieux doivent veiller à faire **observer le port de masque, le lavage des mains et le respect de la distance de sécurité sanitaire d'un mètre minimum entre personnes. Ils devront également, pour ceux qui en ont la pratique, prescrire la suspension du geste liturgique de paix ou des accolades pendant les célébrations.** Au soutien de ces mesures, lesdits responsables veilleront à **observer des marges raisonnables de temps entre les célébrations puis à désinfecter régulièrement les lieux de culte.**

Le gouvernement en appelle au sens de responsabilité de tout un chacun, afin que l'assouplissement de la mesure de fermeture des lieux de culte intervenue depuis le 22 mars 2020 soit une mesure bénéfique pour tous.

43ème journée de l'arbre au Togo

La Commune du Golfe3 va mettre en terre 1000 plants sur 900km

Etonam Sossou

Le Togo a célébré ce 1er juin la 43ème Journée de l'arbre. Un symbole, mais bien plus que cela puisque depuis plusieurs décennies, cette Journée donne le signal du reboisement. Ministères, particuliers, entreprises publiques ou privées n'ont pas dérogé à la règle cette année. Ainsi, la Commune du Golfe3 va mettre en terre mille (1000) plants sur une distance de 900km en huit endroits différents. L'initiative a démarré hier sur les sites de Massouhoin et de Doumasséssé. «*Il est important en tant que togolais de planter chaque 1er juin un arbre. Cela se place aussi au cœur des défis de notre époque qui est l'écologie, l'environnement. Nous sommes sans cesse confrontés aux catastrophes dans le monde entier essentiellement dû au fait que la nature souffre beaucoup. Et, pour nous c'est très important à la Commune de Golfe3 de régénérer l'écosystème*

naturel et de participer au reboisement de la planète. Le geste que nous avons posé aujourd'hui nous permet de renforcer notre image et position de Commune Verte que nous essayons de bâtir chaque jour. L'objectif c'est d'avoir un environnement saint où il fait bon vivre à tous nos résidents », a déclaré le Maire de la Commune du Golfe3, Kamal Adjayi.

Essentiellement composés de Kaya, flamboyant, eucalyptus, badamiers et gayaquis ces plantes ont été choisies en fonction du type de sol et de la situation géographique. L'eucalyptus sera par exemple planté dans les zones inondables du fait de sa forte capacité en consommation d'eau (en moyenne 150l/jour), les gayaquis en agglomération car n'occupant pas assez d'espace et non dommageable à la population. Le choix de ces types de plantes par la Commune s'explique aussi par le souci d'assainissement de certaines zones en dehors des ouvrages déjà existantes.

Présent aux côtés du Maire Kamal Adjayi, pour le lancement du projet, l'Ambassadeur d'Egypte au Togo, a rappelé les rôles des arbres dans la vie d'une nation. «*Nous avons un projet similaire en Egypte pour encourager les gens à travers tout le pays à planter des arbres qui donnent des fruits. Nous avons aussi une chance d'instaurer des échanges entre les communes du Togo et d'Egypte qui sont deux pays en voie de développement ou du tiers-monde* », a affirmé l'Ambassadeur d'Egypte au Togo, Dr Hossam Hussein. Et, a son collègue de l'Union Européenne, Bruno Hanses, de préciser : «*Ce geste revêt deux aspects. Tout d'abord cette une des belles traditions du Togo qui a déjà duré un demi-siècle et elle doit être maintenue pour un avenir bien meilleur avec un environnement sain. Le second aspect est qu'on dit souvent que celui qui a planté un arbre avant de partir n'a pas vécu inutilement et en tant que diplomate notre vie ici est limitée. De ce fait je suis content d'avoir contribué et laissé une petite trace au Togo* ».

Les services techniques de la mairie et les responsables administratifs des quartiers bénéficiaires de ce projet vont assurer l'entretien des jeunes plants pour qu'ils grandissent et produisent les effets escomptés.

En effet, au Togo, le taux de reboisement annuel, de l'ordre de 1000 ha dans les années 1980, est passé à 2000 ha en 2010. En dépit des atouts dont dispose le Togo pour le développement de la forêt, tous ces résultats quoi qu'encourageants, restent bien en deçà des ambitions nationales de reboiser au moins 5000 ha par an

Cette situation nationale des forêts montre que le reboisement au Togo ne compenserait pas encore les pertes. Or, la faiblesse du reboisement conjuguée à la déforestation, a des impacts négatifs considérables sur le cadre de vie et surtout pour les populations rurales qui dépendent fortement des ressources forestières ligneuses et non ligneuses. En d'autres termes, le reboisement au Togo n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, devant lui permettre d'atteindre la vision de la politique forestière qui est celle de porter la couverture forestière nationale de 7% actuellement à 20% à l'horizon 2035

Professionnelle de sexe

Pourquoi cette activité attire les mineures ?

Elles paraissent frêles, apparemment inoffensives, se livrent presque au premier venu. Il arrive souvent que ça soient elles qui invitent, dans la pénombre des étables d'un marché désert la nuit, les rôdeurs de nuit à leur faire la chose. Cela se passe en vitesse, quelques fois sans aucune protection et à vil prix. Des personnes pourtant tristes, fragiles, résignées à leur sort, généralement bornées et qui espèrent trouver un salut dans la facilité en exerçant le plus vieux métier du monde. Elles ont souvent entre 13 et 20 ans. Les hommes se consolent en leur collant l'étiquette de filles abandonnées, filles de la rue ou dans la rue. Elles viennent de toutes les régions du Togo, fuyant la misère du toit parental. Cette catégorie de filles espère trouver refuge et indépendance dans la débauche. Faute de moyens, elles résolvent de s'offrir nuitamment aux hommes contre quelques espèces sonnantes qui leur permettront d'être à l'abri de quelques besoins élémentaires par exemple, se nourrir. Elles hèlent les clients, leur proposent le prix : 1000Fcfa, 2000Fcfa ou 3000Fcfa la passe. Les hommes négocient. Une fois d'accord ils vont vite en besogne sur l'étal d'un marchand, contre un mur… jusqu'au prochain client. Elles se comptent par dizaines, légèrement habillées, baissant leur culotte ou reluisant leurs jupettes pour vous faire découvrir leur «marchandise» et vous invitent à partager le parfum du plaisir charnel. La note est souvent salée. 3000Fcfa la passe, ça se négocie jusqu'à 1000Fcfa après minuit. Et quand on pose la question, d'accord mais où va-t-on faire la chose? Elle vous désigne sans hésiter une cache.

Dans beaucoup de cas, la pulsion naturelle est exacerbée par les contingences sociales telles que la pauvreté familiale, les mauvais conseils des amis ou encore des prédispositions individuelles. Que reste-t-il de ces croissances interrompues aussi brutalement ? Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans la prostitution juvénile pour façonner le destin de toutes ces filles entrées très tôt dans le commerce de la chair. Certaines d'entre elles parviennent, grâce à un accident de l'histoire, à trouver un mari convenable. Ce nouveau statut social inattendu confère à la fille une dignité soudaine. D'autres par contre s'obstinent dans cette voie au fur et à mesure que le temps passe et que le compagnon attendu est aux abonnés absents. D'autres encore, entrées très tôt dans la prostitution, ont marqué un temps d'arrêt ; mais faute de débouchés professionnels, elles se sont exercées au commerce quand elles ont la chance de disposer d'un capital d'appoint. Elles n'en demeurent pas moins dures de cœur, allant jusqu'à former des cartels de tranche d'âge qui se réunissent en mutuelle. Leur indifférence est à la mesure des déceptions qu'elles ont accumulées tout au long de leur longue course pour le plaisir charnel. Il y a d'autres catégories de femmes parmi celles qui ont commencé très tôt dans la sexualité et dont certaines ne se sont arrêtées qu'avec la mort. Car la prostitution des mineures, par son caractère débridé conduit à plusieurs avatars dans la vie que tout le monde connaît. Mais que faire quand on est racolé et que l'envie vous démange ?

Les parents, responsables ?

«*L'habitude est une seconde nature* », renseigne un adage. Ainsi, c'est parce que les parents sont habitués à regarder passivement leurs filles que la société togolaise a fini par user de tolérance vis-à-vis du dérèglement sexuel des jeunes filles de moins de 18 ans. L'ampleur de cette situation dans tous les coins de Lomé interpelle les parents. Car c'est par leur relâchement que la prostitution des mineures s'est installée. «*Oui, je sais que les mineurs se prostituent. Je pense qu'elles se prostituent malgré elles. Les parents ne surviennent pas à leurs besoins*», déplore Alphonsine, étudiante en sociologie. Et, à sa copine Chérile de renchérir: «*Pour moi, ce sont les parents qui sont à la base de cette situation. Comment pouvez-vous comprendre qu'un parent fasse plus de deux ans sans pour autant acheter un habit à sa fille, au moment il où se saoule chaque jour. D'autres parents sortent avec les amies de leurs enfants*». «*Je sors avec plusieurs garçons, car mes parents sont incapables de subvenir à mes besoins. Bon, je ne trouve rien de mal car mes parents bénéficient aussi de mes relations. Mon père a trouvé du travail grâce à un de mes clients. Mes parents sont victime de l'Etat, ils ne peuvent rien faire. J'ai commencé à sortir avec un grand homme de ce pays à 14 ans* », confie une élève de 16 ans en1ère A4.

Il faut aussi souligner que la majorité de ces mineures font partie des prostituées passives. Cette forme de prostitution se caractérise par le vagabondage sexuel de certaines filles vivant sous le toit parental. Et, partant, placées sous cette autorité. Elles multiplient les partenaires mais se gardent d'étaler au grand jour leur statut de prostituées, suite à des pesanteurs familiales. La prostitution des mineures a longtemps été assimilée à la pauvreté voire à la perte d'autorité des parents. Avec le temps, des constantes ont démontré que le manque d'information approprié mérite aussi d'être relevé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°587
de LOTO KADOO du 21 Mars 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 588è tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, LOME, et d'ANEHO ont enregistrés des gagnants de gros lots.
Ainsi, les opérateurs 50324, 60134 et 60022 basés à LOME, ont enregistrés respectivement un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 6.000.000F CFA.
A ANEHO, c'est un gros lot de 4.500.000F CFA qui a été recensé sur le point de vente 70423.
Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°597 de LOTO KADOO du 29 Mai 2020

Numéro de base: 74 15 83 59 71
Numéros bonus: 53 75

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143
DE LOTO Sam du 21 Mars 2020

Le tirage N°144 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 28 mars 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.
Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont de nombreux lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la ville du pays.
Toutefois, LOME, la Capitale a rencensé deux lots de 1.000.000F CFA remportés sur les points de vente 30424 et 70123

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°153 de LOTO SAM du 30 Mai 2020

Numéro de base: 71 38 78 64 30
Numéro bonus: 70

Togocel
Togotelecom

TOUS SOLIDAIRES
FACE AU COVID-19

0 F CFA

FRAIS SUR TOUS VOS
PAIEMENTS DE FACTURE
VIA TMoney AU *145#

TOGOCOM
CHANGE
POUR VOUS

Service client : 888 | 119
Togocel | Tgtmng
@togocel_tg | @togotelecom1
www.togocel.tg | www.togotelecom.tg